Human Music

BULLETIN D'INSCRIPTION CHORALE AFRICAN GOSPEL

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Professions parent : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Quartier : _____

Tel.dom : _____ Tél.travail : _____ Tél.portable : _____

Email : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Acceptez vous que l'association utilise votre adresse e-mail pour vous communiquer diverses informations et publications ? oui ☐ non ☐

Vous vous inscrivez à la chorale African Gospel dirigée par Fabien Richard.

La chorale se déroulera en 10 séances les lundis soir de 20h30 à 22h30
au gymnase du Baut (salle d'accueil), 4 rue des Renards, 44300 Nantes
(en face de la cité universitaire La Bourgeonnière).
février : 6 & 27 / mars : 6, 13, 20 & 27 / avril : 3 & 24 / mai : 15 & 22
La restitution aura lieu le samedi 27 mai à la salle Festive Nantes Erdre,
251 route de St Joseph, 44300 Nantes.
Traif : 195€ les 20 heures de formation

Préinscription ☐ Nouvel adhérent : oui ☐ non ☐

J'accepte ☐
Je n'accepte pas ☐

que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, par des moyens de reproduction photomécaniques (film, cassettes vidéo etc...) sans avoir le droit à une compensation

Paiement de cotisation

Forfait _____ € + Cotisation 15 € = Total _____ €

☐ Chq. Bancaire ☐ Chq. Vacances ☐ Espèce

Paiement : ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 6 fois ☐ 9 fois

En cas de participation financière de votre CE, merci de joindre et de remplir tout document justifiant de cette aide.

Pièces à joindre : 2 enveloppes timbrées

Votre règlement comprenant tous les chèques débités la 1re semaine de chaque mois

- Chaque adhérent devra s'acquitter de sa cotisation annuelle et du paiement de ses ateliers. En cas d'arrêt du participant en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué. Un avoir pourra éventuellement être accordé pour les cas de force majeur (longue maladie, accident, décès) sur présentation d'un justificatif ou si l'adhérent trouve un remplaçant.
- La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toute personne, y compris les participants, tant au cours des ateliers qu'au cours des déplacements occasionnés par les ateliers. Prévoir une assurance personnelle de responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du siège social de Human Music.

À _____ le _____ signature :

Association Human Music - maison des associations de Port Boyer, 80 rue du Port Boyer 44300 Nantes
02 28 23 70 19 contact@humanmusic.fr www.humanmusic.fr